



Montreuil, le 1^{er} décembre 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf : NP/AM
N°202 _ 20211201

Objet : Préavis de grève de 0 à 24 heures les 14 et 15 décembre 2021 pour l'ensemble des personnels titulaires, contractuels et vacataires de la filière animation de la Fonction publique territoriale, les ATSEMs, les agents de la restauration ainsi que pour l'ensemble des personnels intervenants dans les centres de loisirs, les écoles et les locaux mis à leur disposition.

Mesdames les Ministres,

Les agents de la filière animation de la Fonction publique territoriale participent au premier plan à la construction du lien social au service de tous, au développement des enfants, à leur sociabilité, au développement de la cohésion sociale. Ils participent à la transmission de valeurs éducatives, culturelles, citoyennes, ils participent à la construction, l'épanouissement et l'émancipation individuelle et collective des publics accueillis. Force est de constater que, malgré ce rôle essentiel, ils souffrent depuis des années d'un manque de reconnaissance. Les bas-salaires, la précarité, les mauvaises conditions de travail, les sous-effectifs deviennent la norme. Quel mépris pour les personnels et pour les jeunes qu'ils encadrent !

Aujourd'hui, ce secteur souffre de sous-effectif et d'un turn-over particulièrement anormal. Les conséquences sont désastreuses sur la qualité d'accueil, sur les contenus pédagogiques, et sur la sécurité notamment des enfants. Cette logique génère des modes d'organisation ingérables et déshumanisés, où l'enfant est souvent parqué, au détriment d'une relation de confiance et d'écoute tellement importante pour sa construction.

Au lieu d'émanciper les consciences, votre politique conduit à la construction une forme d'aliénation collective répondant à la logique libérale comptable et financière, qui est au centre de votre politique.

Cette politique contenue dans la loi dite de transformation de la Fonction publique entend en finir avec le statut de la Fonction publique, notamment avec la mise en place d'un code, avec le passage en force aux 1607 heures, avec les restrictions au droit de grève, la généralisation des « délégations de service public », la remise en cause des instances paritaires, etc.

Malgré vos mesures, qui s'accumulent depuis des années, les agents de la filière animation ainsi que l'ensemble de leurs collègues dans les écoles sont aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité. Mais face à l'incurie des pouvoirs publics, l'indignation fait place à la colère.

... / ...

C'est pourquoi la fédération CGT des Services publics vous demande l'ouverture sans délai de véritables négociations pour :

- Le rétablissement d'un taux d'encadrement maximum et non dérogatoire de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans, ce qui impliquera pour les collectivités le recrutement massif et pérenne dans le cadre de la Fonction publique territoriale de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enfants et aux attentes de leurs parents et assurer un service public de qualité et de proximité ;
- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'établissement du traitement de base de la filière à 2 000 € brut ;
- Une mesure pour la titularisation de tous les animateurs et de toutes les animatrices du public et de véritables CDI pour celles et ceux du privé, qui répond à des besoins permanents pour un taux d'emploi prenant en compte les temps de préparation et de réunion ;
- La fin des temps partiels imposés ;
- Des formations professionnelles diplômantes ;
- Le passage en catégorie B, par la voie du concours, de l'examen professionnel ou encore de la promotion interne, de tous les agents de la fonction publique qui assument des missions de direction et/ou d'encadrement ainsi que la création d'une catégorie A dans la filière animation ;
- Des moyens humains et pédagogiques suffisants permettant de remplir les missions dans l'intérêt des enfants.

La fédération CGT des Services publics dépose un **préavis de grève spécifique de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 14 décembre 2021 et de 0 h à 24 h pour la journée du 15 décembre 2021** pour les agents mentionnés en objet et l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale qui entendent apporter leur soutien.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels et vous demande d'être reçue en audience, et ce aussi rapidement que la situation est cruciale.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale